



# NARRATION ÉTHIQUE

SUR LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

Un guide du Consortium Irlandais sur la Violence Basée sur le Genre (ICGBV)

# REMERCIEMENTS

Le Consortium irlandais sur la violence basée sur le genre (ICGBV) tient à remercier les personnes qui ont donné de leur temps pour contribuer et orienter ce guide. Nous tenons à remercier tout particulièrement les membres des équipes de collecte de fonds, de communication et de programme des membres du consortium qui ont assisté aux sessions participatives, qui nous ont prêté leur temps pour la collecte d'informations et ont apporté leur contribution à ce document. Votre participation, votre expertise et vos commentaires ont été inestimables pour l'élaboration de ce guide. Nous tenons également à remercier le groupe de supervision qui a participé au cadrage initial et à l'élaboration du guide : Oluchi Porter, Sarah Martin, Sarah O' Suilleabhain et Sarah Jane Hennelly.

Merci au personnel de l'ICGBV, Abby Ryan (Coordinatrice, ICGBV) et Brianna Guidorzi (Responsable des politiques et de la communication, ICGBV) qui ont conçu et dirigé les sessions participatives avec les contributions clés d'un groupe consultatif. Un mot spécial de remerciement à Aideen Conway et Áine Hanrahan (Chargée de politique et de recherche, ICGBV) qui ont révisé et finalisé le document. Enfin, un mot de remerciement à Giulia Vuillermoz qui a formaté et conçu le Guide et à Kevin McWin Alover qui l'a traduit.

Demandes d'informations complémentaires sur le guide : [info@gbv.ie](mailto:info@gbv.ie)



# TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	II
Résumé du Guide	4
Introduction au Guide	6
<b>Section 1</b>	
<b>Avant l'entretien avec une survivante de VBG</b>	<b>8</b>
1.1 Que dois-je savoir sur la sensibilité de l'entretien avec une survivante de VBG ?	8
1.2 Devez-vous vous entretenir avec une survivante ? Envisager des alternatives	8
1.3 Que se passe-t-il si votre organisation décide de prendre contact avec une survivante de VBG ? Que faire si une survivante partage son histoire alors que votre organisation ne lui a pas demandé de le faire ?	10
1.4 Quelle sont les dynamiques de pouvoir en jeu ?	10
Coup de projecteur sur les bonnes pratiques	11
<b>Section 2</b>	
<b>Lors de l'entretien avec une survivante de VBG</b>	<b>13</b>
2.1 Une approche de la collecte de contenu centrée sur la survivante	13
2.2 Consentement éclairé	15
2.3 Que faire si mon organisation ne s'est pas directement entretenue avec la survivante ?	16
<b>Section 3</b>	
<b>Après l'entretien avec une survivante de VBG : Produire et diffuser du contenu</b>	<b>18</b>
3.1 Quelles sont les exigences du RGPD ?	18
3.2 Utilisation des mots et des images	19
3.3 Dois-je montrer les résultats aux bureaux/partenaires locaux ou aux survivantes avant de les diffuser ?	22
Exemples de bonnes pratiques	23
Ressources clés	25

# RÉSUMÉ DU GUIDE

## En quoi consiste ce guide ?

Ce guide ne suggère pas que les survivantes de VBG ne veulent pas parler de leur expérience ou ne devraient pas en parler.

Le guide fait plutôt la distinction entre le fait de parler de son expérience dans des forums sûrs (par exemple, la gestion de cas) et le fait de partager son histoire avec une organisation destinée au public. Partager son histoire publiquement est différent et s'accompagne de risques beaucoup plus élevés pour une survivante de VBG.

L'objectif de ce guide est d'aider les organisations à parler de la violence basée sur le genre (VBG) d'une manière qui respecte et protège les personnes qui en ont été survivantes. Le guide est principalement axé sur les défis éthiques que pose l'entretien avec une survivante de VBG qui choisit de rendre son histoire publique, par le biais de campagnes de communication, de campagnes de collecte de fonds ou de rapports de programmes. Il n'est pas nécessaire d'être un expert en matière d'égalité des sexes ou de violence basée sur le genre pour utiliser ce guide - il a été conçu pour tout personnel travaillant dans le domaine de la communication, de la collecte de fonds et de la programmation dans des contextes de développement et d'aide humanitaire.

Ce guide contribue au travail plus large que nous réalisons en tant qu'organisations/agences internationales pour atteindre l'égalité des sexes. Par le biais de diverses initiatives, nos organisations sensibilisent le public, collectent des fonds et mettent en œuvre des programmes visant à améliorer la vie des femmes et des filles dans le monde. Représenter les problèmes auxquels les gens sont confrontés tout en préservant leur dignité est essentiel pour transmettre nos valeurs et notre travail, en particulier dans le cadre des activités externes telles que la communication et la collecte de fonds. En d'autres termes, **les histoires que nous racontons sont importantes.**

## Pourquoi raconter des histoires sur la violence basée sur le genre est-il différent des autres histoires que nous racontons ?

D'une part, il est important que les organisations parlent de la violence basée sur le genre pour attirer l'attention du public, y compris des donateurs - au niveau mondial, **la VBG est fortement stigmatisée**, et dans les contextes humanitaires, **la VBG reçoit moins d'un pour cent des financements**<sup>1</sup>. D'autre part, raconter des histoires sur la violence basée sur le genre soulève des questions éthiques supplémentaires auxquelles il faut répondre pour **préserver la sécurité et la dignité des survivantes de VBG.**

Il n'est pas nécessaire de lire ce guide dans son intégralité. Il a été divisé en trois sections clés qui se renforcent mutuellement.

Il peut être cathartique et apaisant pour les survivantes de violence basée sur le genre de parler de leurs expériences. Cependant, parler publiquement à une organisation à des fins de communication externe ou de collecte de fonds est très différent de parler à un proche confident ou à un professionnel du secteur psychosocial. Les survivantes de VBG qui racontent leur histoire en public peuvent être confrontées à des dangers, notamment l'ostracisme, la violence et les représailles. Les organisations qui travaillent avec des survivantes de VBG dans le cadre d'activités extérieures doivent **garantir la sécurité et le bien-être de la survivante** et s'assurer qu'elles **représentent fidèlement son expérience**.

1. IRC (2019) "Where's the Money? How the Humanitarian System is Failing to Fund an End of Violence Against Women and Girls"



## 1. AVANT

### L'ENTRETIEN AVEC UNE SURVIVANTE DE VBG (page 8)

Il s'agit de la section à consulter si votre organisation envisage de mener une campagne sur la VBG et se demande si elle doit s'entretenir avec une survivante pour entendre et partager son témoignage. Elle donne une **vue d'ensemble des considérations éthiques**, telles que la dynamique du pouvoir et le risque que la survivante soit à nouveau traumatisée en partageant son histoire publiquement. Il propose également des **alternatives appropriées à l'entretien avec une survivante de VBG** - par exemple en se concentrant sur d'autres programmes d'égalité des sexes, en s'adressant à une survivante activiste ou à un membre du personnel - afin que votre organisation puisse atteindre ses objectifs en matière de communication, de collecte de fonds et de programmes.

## 2. LORS

### L'ENTRETIEN AVEC UNE SURVIVANTE DE VBG (page 13)

Si votre organisation a décidé d'interviewer ou de parler à une survivante dans le cadre d'un travail externe, cette section est celle à laquelle vous devez vous référer. Elle explique **ce que signifie adopter une approche centrée sur la survivante**, et notamment l'importance **de créer une expérience sûre et habilitante pour la survivante**. Elle aborde également en détail le **processus de consentement éclairé** et les considérations à prendre en compte si votre organisation travaille avec un média.

## 3. APRÈS

### L'ENTRETIEN AVEC UNE SURVIVANTE DE VBG (page 18)

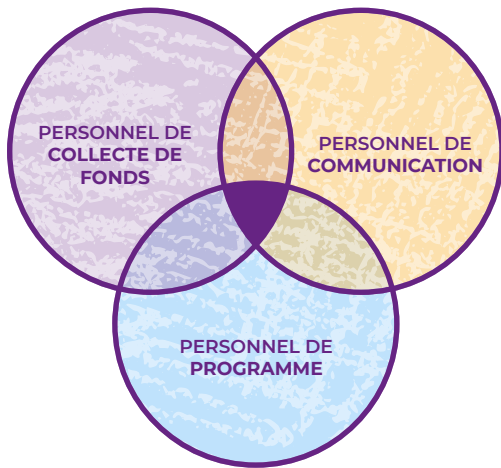
Si vous et votre organisation en êtes au stade de la production ou de la diffusion de contenu sur la VBG - en particulier un contenu qui inclut l'histoire personnelle d'une survivante - cette section est faite pour vous. Cette section donne **un bref aperçu du Règlement général sur la protection des données (RGPD)** à ce jour (avril/2022), qui explique ce qu'il faut faire si une survivante décide de retirer son consentement au cours du processus. Cette section fournit également **des conseils sur les mots et les images recommandés à utiliser** (et à ne pas utiliser) pour parler de la VBG.

Enfin, parce que ce sont souvent les exemples qui le démontrent le mieux, des exemples **de bonnes pratiques de communication et de campagnes de collecte de fonds** sur la violence basée sur le genre ont été placés dans la section "Exemples de bonnes pratiques" aux [pages 11](#) et [23](#).



# INTRODUCTION AU GUIDE

## À qui s'adresse ce guide ?



Ce guide s'adresse à toute personne travaillant dans le domaine de la collecte de fonds, de la communication ou des programmes et **souhaitant connaître les meilleures pratiques et les défis liés à la narration d'histoires sur la violence basée sur le genre, en particulier dans les contextes humanitaires** et de développement. Ce guide valorise la compréhension et le respect mutuels entre tous les rôles et reconnaît que le bon fonctionnement de nos organisations dépend non seulement du personnel des programmes, mais aussi du travail essentiel des collègues chargés de la communication et de la collecte de fonds, qui jouent un rôle non négligeable dans le bon fonctionnement de nos organisations. Tous les rôles ont des responsabilités, des objectifs, des cibles et des publics différents qui déterminent les messages. En ce sens, il est essentiel de respecter la nécessité d'adopter des approches différentes en matière de messages ; la compréhension mutuelle entre les rôles peut favoriser une meilleure collaboration, ce qui est extrêmement précieux lorsque l'on réfléchit à une narration éthique sur la violence basée sur le genre.

## Pourquoi est-il difficile de raconter des histoires sur la VBG ?

La VBG est un sujet sensible. Il n'est donc pas surprenant qu'il soit difficile pour les organisations internationales ou nos partenaires locaux de communiquer et de collecter des fonds sur la VBG, en particulier au niveau des dons individuels. Étant donné la nature mondiale et répandue de la VBG et le fait que la VBG n'est pas un sujet qui réjouit, les informations sur la VBG peuvent bouleverser les gens, plutôt que de les inciter à partager une campagne ou à cliquer sur le bouton de don.

Au-delà de l'aspect thématique de la VBG, s'entretenir avec des survivantes de la VBG dans le but de partager leur histoire (par exemple, leur expérience ou leur témoignage) publiquement comporte des défis plus importants, y compris, mais sans s'y limiter, un nouveau traumatisme ou le danger associé à la violation de la confidentialité. Nous vivons dans un monde très globalisé et numérisé, où les contenus diffusés dans un pays peuvent revenir à l'endroit où ils ont été recueillis - ceci est particulièrement vrai dans les endroits où l'utilisation des réseaux sociaux (par exemple Facebook, Twitter) est élevée et où l'accès aux téléphones portables et à l'internet est répandu. Les survivantes de violence basée sur le genre peuvent subir des représailles de la part de l'auteur de la violence, de leur famille ou de membres de la communauté si l'on découvre qu'elles ont partagé leur histoire.

Elles peuvent également être confrontées à l'ostracisme ou à des menaces, en raison de l'omniprésence du blâme des victimes de VBG. Ce ne sont là que quelques-unes des questions éthiques qui se posent lorsque les organisations communiquent l'histoire d'une survivante de VBG, et ces questions seront abordées plus en détail dans ce guide.

La sensibilisation des organisations internationales à la VBG est essentielle pour maintenir cette question importante à l'ordre du jour international, éliminer la stigmatisation, et mettre en œuvre la prévention, l'atténuation et la réponse à la VBG par le biais de programmes et de politiques. Même si les organisations communiquent sur la VBG et s'adressent aux survivantes, ce qui comporte des risques, **la meilleure façon de préserver la dignité et la sécurité de toutes les survivantes concernées est de sensibiliser le personnel aux principales préoccupations éthiques en la matière.** La clé d'une communication éthique sur la violence basée sur le genre réside dans la collaboration et le partenariat entre nous tous - personnel des programmes, de la communication et de la collecte de fonds.

	COLLECTE DE FONDS	COMMUNICATIONS	PROGRAMMATION
Pourquoi raconter des histoires ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour communiquer avec des donateurs</li> <li>• Pour évoquer une réponse émotionnelle</li> <li>• Pour solliciter des dons</li> <li>• Pour sensibiliser l'opinion publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour mettre en valeur le travail de l'organisation</li> <li>• Pour éduquer</li> <li>• Pour solliciter l'engagement et la diffusion d'informations</li> <li>• Pour sensibiliser et plaider pour le changement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour demander un financement institutionnel</li> <li>• Pour promouvoir l'apprentissage interne</li> <li>• Pour renforcer la programmation</li> <li>• Pour rendre compte aux donateurs (ex. rapports annuels)</li> <li>• Pour mettre en exergue le travail de l'organisation</li> <li>• Pour sensibiliser l'opinion publique</li> </ul>
Qui est votre public ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Public (généralement plus âgé ; généralement des femmes)</li> <li>• Non spécialistes du développement/ spécialistes de l'humanitaire</li> <li>• Donateurs privés/entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Public le plus large - grand public et spécialistes</li> <li>• Le public varie selon plateforme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel humanitaire/de développement</li> <li>• Donateurs institutionnels</li> <li>• Programme et décideurs politiques</li> </ul>

## Pourquoi racontons-nous des histoires ? Et à qui ?

Avant d'aborder les directives relatives à la narration éthique sur la violence basée sur le genre, il convient de se demander pourquoi, comment et à qui nous racontons des histoires au sein de nos organisations (voir la cartographie ci-dessus). L'objectif de la narration et les publics auxquels elle s'adresse varient d'une organisation à l'autre, et chacun d'entre eux pose des problèmes particuliers lorsqu'il s'agit de raconter une histoire sur la violence basée sur le genre. Dans le but de promouvoir une compréhension mutuelle, les défis associés aux différents rôles et cibles seront soulignés tout au long de ce guide.

Ce guide est présenté en trois sections principales :

- 1) Avant l'entretien avec une survivante de VBG ;
- 2) Lors de l'entretien avec une survivante de VBG ;
- 3) Après l'entretien avec une survivante de VBG.

Ce cadrage permet de décomposer des principes complexes en étapes et peut aider à situer le rôle que vous jouez dans le processus. Bien que les sections du guide soient liées entre elles et que de nombreux principes (comme le bien-être des survivantes) soient importants à toutes les étapes, **ce guide a été conçu pour être convivial et permettre aux professionnels d'identifier la section qui s'applique à leur rôle ou à leur tâche actuelle.**

## Terme clé :



### Violence basée sur le genre

La violence basée sur le genre (VBG) est tout acte préjudiciable - y compris les atteintes ou souffrances physiques, sexuelles ou mentales, les menaces de tels actes, la coercition et autres privations de liberté - perpétré contre la volonté d'une personne et fondé sur des différences socialement attribuées entre les femmes et les hommes. Il peut s'agir de violence à l'égard d'un partenaire intime (VPI), de mutilation génitale féminine/excision (MGF/E), de viol, de harcèlement sexuel, ainsi que d'abus émotionnels ou financiers. La VBG **est une violation des droits de l'homme** et peut entraîner **des conséquences physiques et psychologiques durables** pour les survivantes. Bien que les hommes et les garçons puissent également être survivantes de VBG, il est important de noter que les femmes et les filles sont les plus touchées par la VBG. (Comité permanent inter-agences). Selon l'ONU Femmes, plus d'une femme sur trois dans le monde sera confrontée à une forme de VBG au cours de sa vie. C'est pourquoi ce guide utilise les pronoms "elle" et "son/sa" pour désigner les survivantes de VBG.

Ce guide reconnaît que les femmes dans toute leur diversité sont touchées par la VBG et le sont même différemment, notamment les femmes et les filles atteintes de handicap, les femmes et les filles issues de minorités ethniques ou raciales, et les femmes qui s'identifient comme lesbiennes, transgenres ou homosexuelles.



# SECTION 1

## Avant l'entretien avec une survivante de VBG

### Guide de poche VBG

Pour les membres du personnel ayant une expérience limitée de la VBG ou dans des contextes où les voies d'orientation sont limitées, veuillez-vous référer au **Guide de poche sur la VBG** disponible [ici](#).

Ce guide de poche est un outil utile qui explique en détail comment soutenir une victime de violence liée au sexe lorsqu'il n'existe pas de voies d'orientation ou de point focal en matière de VBG.

Tout en reconnaissant que les récits individuels constituent les éléments de communication et les campagnes de collecte de fonds les plus percutants, cette section demande aux organisations de **se poser la question de savoir si elles ont vraiment besoin de parler à une survivante de VBG** pour atteindre leurs objectifs, et présente **des alternatives à l'entretien avec une survivante**. Elle aborde également les considérations à prendre en compte si une survivante s'adresse à votre organisation, ou si votre organisation décide de solliciter l'histoire d'une survivante. Enfin, **la dynamique du pouvoir présente dans le secteur du développement international et de l'aide humanitaire** est abordée et appelle à une réflexion sur son impact sur la sollicitation et/ou la collecte de récits/histoires de VBG.

### Que dois-je savoir sur la sensibilité de l'entretien avec une survivante de VBG ?

Avant de décider de s'entretenir avec une survivante de VBG à des fins de communication externe, il convient de prendre en compte plusieurs éléments. La première consiste à **comprendre les différents facteurs qui influencent l'intérêt (ou non) d'une survivante à partager** son histoire avec une ONG dans le cadre d'un programme public, d'une collecte de fonds ou d'une communication. Ces facteurs peuvent inclure, entre autres, le temps qui s'est écoulé depuis la VBG, le fait que la survivante ait déjà raconté son histoire en public, qu'elle soit une activiste, et/ou qu'elle ait bénéficié ou qu'elle bénéficie d'un soutien psychosocial.

On ne soulignera jamais assez que chaque survivante et chaque situation sont uniques. Certaines survivantes de VBG trouvent qu'il est valorisant de partager leur histoire à l'extérieur et de la faire entendre et écouter par le public - par exemple, lorsque l'accès à la justice est limité, le partage peut être un moyen de rendre leur expérience publique. D'autres survivantes ne sont pas de cet avis et, si elles souhaitent parler de la VBG qu'elles ont subie à un confident, tel qu'une travailleuse sociale, une amie ou un membre de la famille, elles souhaiteraient ne pas en parler publiquement.

Pour toute survivante de VBG, le fait de raconter une expérience de VBG peut évoquer des souvenirs viscéraux de l'abus enduré et, en ce sens, le récit peut être retraumatisant, quel que soit le public. Même les survivantes qui ont trouvé positif de partager leur histoire en public peuvent être à nouveau traumatisées ou avoir du mal à être sous les feux des projecteurs une fois que leur histoire est dans le domaine public. Pour les organismes qui s'engagent à préserver la dignité et le bien-être des communautés et des bénéficiaires avec lesquels ils travaillent, ce sont les défis à relever lors de l'interaction avec les survivantes de VBG. C'est pour cette raison que les **organisations doivent faire preuve de prudence et ne pas nuire lorsqu'elles s'entretiennent avec des survivantes** dans le but de partager leur histoire plus largement.

### Devez-vous vous entretenir avec une survivante ? Envisager des alternatives

La première question à se poser est de savoir si votre organisation travaille à la prévention ou à la réponse à la VBG. Si elle n'est pas engagée dans l'un ou l'autre de ces domaines, elle ne doit pas chercher à s'entretenir avec des survivantes de la VBG, car il serait contraire à l'éthique d'exploiter l'histoire d'une personne sans que les fonds ou la sensibilisation obtenus ne soient réinjectés dans un soutien proactif à la programmation, à la politique ou à la défense de la VBG. Les entretiens ou la collecte de contenu ne doivent jamais interférer ou empiéter sur les opérations du programme. Par exemple, il ne serait pas approprié d'interviewer des femmes pendant la distribution de nourriture ou lors de leur participation à un programme d'autonomisation, car cela pourrait interférer avec la fourniture de services à ces femmes et à leur communauté.



Si votre organisation travaille à la prévention et la réponse à la VBG et qu'elle souhaite attirer l'attention sur cette question, il convient de se demander : " *Dois-je parler à une survivante de VBG ?* " Il existe un certain nombre de d'alternatives qui peuvent convenir à votre organisation (elles sont résumées dans l'organigramme de la page 12).



### Mettre en exergue le travail en rapport avec la VBG :

Il peut y avoir d'autres activités à mettre en exergue, qui touchent à la VBG ou la recourent, et qui n'impliquent pas qu'une survivante de VBG raconte son expérience pour la rendre publique. Prenons l'exemple d'un programme de prévention de la VBG axé sur l'autonomisation des femmes ou la remise en cause des normes sociales. Ces activités et résultats - ainsi que les expériences des femmes - pourraient être mis en avant. À titre d'exemple, considérez la collecte de fonds de l'International Rescue Committee's (IRC) ci-dessous, sur les kits de dignité pour les femmes. Cet exemple évoque le risque de VBG auquel sont confrontées les femmes dans les camps de réfugiés, sans entrer dans les détails de l'expérience d'une personne en particulier, et fournit aux donateurs individuels un moyen tangible et spécifique d'apporter leur aide.



### Entretien avec le personnel travaillant dans le domaine de la VBG :

Votre organisation peut également envisager de **s'adresser au personnel chargé de prévenir et répondre à la VBG**. Voir ci-dessous, par exemple, la vidéo de communication de Trócaire sur le travail de son partenaire SOFEPADI en République démocratique du Congo, qui présente le profil d'un membre du personnel qui travaille avec des survivantes de VBG.

Les alternatives présentées - mettre en exergue le travail en rapport avec la VBG ou parler avec le personnel travaillant dans ce domaine - pourraient être bien adaptées, en particulier à des fins de programmation (c'est-à-dire pour les récits dans les rapports annuels, les propositions de subventions, ou la documentation et l'apprentissage internes).

Ils pourraient également convenir à la communication et à la collecte de fonds, bien qu'ils posent ici plus de difficultés, notamment pour la collecte de fonds. Des études empiriques en marketing montrent que les gens sont plus susceptibles d'être motivés à faire un don suite à l'histoire d'une seule personne qui est confrontée à des difficultés ou qui a surmonté des difficultés (voir, par exemple, les études de marketing réalisées par Deborah Small à l'Université de Yale).

Compte tenu de ces éléments, votre organisation peut décider de s'entretenir avec une survivante de VBG à des fins de communication ou de collecte de fonds.



### Entretien avec une survivante activiste :

Si votre organisation souhaite toujours s'entretenir avec une survivante de VBG, l'option suivante est de s'adresser à une survivante activiste. Si une survivante de VBG a partagé son histoire publiquement à plusieurs reprises et qu'elle défend publiquement la question de la VBG ou les droits des femmes, il est plus probable qu'il s'agisse d'une décision active de sa part, dans laquelle elle a décidé où se situent les limites de son histoire. Voir, par exemple, la vidéo du ministère britannique du Développement international (DFID)<sup>2</sup> sur Sarian, une activiste sierra-léonaise qui s'efforce de sensibiliser le public au Royaume-Uni et en Sierra Leone à la question

## Collecte de fonds sur la VBG :



### Réflexion sur les dons individuels par rapport aux dons des institutions et des entreprises

La recherche en marketing a montré que les dons individuels dépendent fortement des réactions émotionnelles - voir par exemple les études de Deborah Small à l'Université de Yale, qui montrent que **les gens sont plus enclins à donner lorsqu'ils peuvent s'identifier à une personne qui, selon eux, a besoin d'aide, que lorsqu'on leur présente un problème plus vaste illustré par des statistiques.**

En revanche, **les dons des entreprises sont fortement guidés par les valeurs et les priorités thématiques de l'entreprise** - par exemple, les organisations du secteur privé qui privilégient l'égalité des sexes et/ou dont la base de marché est largement composée de femmes peuvent être intéressées à financer des actions contre la VBG afin de promouvoir l'égalité des sexes. Les dons institutionnels sont également davantage guidés par les preuves de l'impact et du succès des programmes. En ce sens, les statistiques relatives au nombre de femmes et de filles auxquelles votre organisation a fourni des services peuvent être très convaincantes pour un donateur institutionnel, même si elles ne le sont pas pour le donateur individuel. Il est peu probable que l'histoire d'une survivante de VBG soit nécessaire pour encourager les dons institutionnels. Il convient d'indiquer plus clairement ce que cela signifie pour le personnel qui lit le guide.

2. Fermé depuis et remplacé par le Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO).



des mutilations génitales féminines (MGF). Si votre organisation décide de s'engager auprès d'une survivante activiste de VBG, vous devez tout de même suivre les directives présentées dans les sections suivantes (processus de consentement éclairé approfondi, bien-être des survivantes, etc.)

La possibilité de s'entretenir avec une survivante activiste de VBG peut encore poser des problèmes au personnel chargé de la communication et de la collecte de fonds - souvent, les donateurs individuels veulent entendre des personnes qui bénéficient d'un programme, et non de ceux qui le défendent ou le mettent en œuvre.

“

*“Je n'ai jamais raconté mon histoire, en tant que survivante, jusqu'à il y a deux ans... parce que je ne voulais pas qu'une ONG s'approprie mon histoire, et je savais que c'est ce qui finirait par arriver si je me présentais comme survivante. Alors jusqu'à ce que je sois prête à raconter mon histoire, je me suis tue. Malheureusement, dans la plupart des communautés, la plupart des gens n'ont pas le privilège de faire ces choix.”*

**Sophie Otiende**, HAART Kenya  
(Extrait du [webinar Ethical Storytelling](#))

”

## **Que se passe-t-il si votre organisation décide de prendre contact avec une survivante de VBG ? Que se passe-t-il si une survivante partage son histoire alors que votre organisation ne lui a pas demandé de le faire ?**

Si votre organisation décide de solliciter le récit d'une survivante de VBG, plusieurs considérations doivent être prises en compte avant d'en arriver au processus de consentement éclairé. Tout d'abord, il convient d'analyser la dynamique du pouvoir entre l'organisation et les bénéficiaires/membres de la communauté (voir la sous-section suivante) et de procéder à **une évaluation des risques**, en tenant compte du risque pour la femme, du risque pour le programme et du risque pour l'organisation.

Deuxièmement, si les survivantes de VBG font partie de programmes tels que les espaces sécurisés pour les femmes et les filles (WGSS), ou si elles participent à une gestion de cas, il est essentiel de contacter d'abord un membre du personnel du programme ou le travailleur social/le gestionnaire de cas. Les travailleurs sociaux ou le personnel du programme sauront si une survivante de VBG a déjà exprimé le désir de parler de son expérience de la VBG. Si elle n'a jamais exprimé le désir de le faire

et si le travailleur social ou le personnel du programme estime qu'il serait inapproprié de solliciter l'histoire de la survivante à des fins de communication et de collecte de fonds, alors la survivante ne doit pas être contactée.

Dans un autre scénario, il est également possible qu'une survivante partage son expérience de VBG sans que l'organisation le lui demande. Il se peut, par exemple, que votre ONG cherche à recueillir des témoignages sur des programmes de subsistance et que l'expérience de VBG d'une personne fasse partie de ces témoignages. Dans ce cas, il est important de suivre une procédure de consentement éclairé approfondie (voir [Section 2](#)). Ce n'est pas parce que la survivante vous a fait part de son histoire dans le but de réaliser un reportage sur les moyens de subsistance que votre organisation peut partager son expérience de VBG sans adapter la procédure de consentement éclairé. Si son histoire de VBG devient un élément central du récit, le bien-être de la survivante doit toujours être pris en compte avant toute diffusion interne ou externe (voir [Section 2](#)).

En résumé, si l'on s'adresse à une survivante (activiste ou non) de VBG, **son bien-être doit être la préoccupation première, avant les résultats et les objectifs de l'organisation** (voir en premier lieu la [Section 2 : S'adresser à une survivante VBG](#)). Cela aura des implications budgétaires, notamment et non limité pour engager un traducteur expérimenté dans l'art de parler avec sensibilité à des personnes ayant subi un traumatisme, pour trouver un espace privé et sûr pour parler, et pour s'assurer que la survivante a accès à un soutien et à des soins psychosociaux.

## **Quelle est la dynamique du pouvoir en jeu ?**

Il existe un certain nombre de dynamiques de pouvoir à travers et entre les organisations, les donateurs, les communautés et les individus avec lesquels ils travaillent.

Il existe de **grandes différences de pouvoir entre les survivantes de VBG et les membres du personnel des ONGI**, en particulier le personnel occidental blanc. Même si les survivantes de VBG sont informées que leur décision de partager ou non leur histoire n'a aucune incidence sur les programmes de l'organisation - ce qui est un élément essentiel du processus de consentement éclairé - il est possible **qu'en raison du déséquilibre des forces, elles se sentent contraintes d'acquiescer et de raconter leur histoire.**

Une fois que le récit de la VBG est partagé, la narration passe de la survivante de VBG à l'ONGI, un processus qui n'est pas nécessairement responsabilisant (voir la Section 3 sur la production et la diffusion du contenu). Encore une fois, c'est la raison pour laquelle il peut être plus facile de parler à des militants qui ont déjà partagé leur histoire dans le domaine public et qui sont plus susceptibles d'avoir façonné eux-mêmes leur récit.

D'autres dynamiques de pouvoir entreront en jeu lorsque votre organisation s'adressera à une survivante de VBG. Considérez les points suivants :

La dynamique de pouvoir présente entre les donateurs et les ONGI. **Les donateurs institutionnels peuvent faire pression sur les organisations pour qu'elles sollicitent des récits de survivantes de VBG afin de démontrer les besoins ou les succès des programmes.**

Les dynamiques de pouvoir existent dans de nombreuses directions entre les travailleurs humanitaires occidentaux, (souvent) blancs, les sièges sociaux internationaux et les travailleurs humanitaires nationaux, les bureaux nationaux et les partenaires. Ces dynamiques de pouvoir incluent des dynamiques historiques, raciales, coloniales et financières. Il est important que tous les travailleurs humanitaires, en particulier les travailleurs humanitaires occidentaux, évitent l'approche "fly-in (Arriver en avion)", notamment en ce qui concerne les histoires de VBG. **Les travailleurs humanitaires nationaux qui se concentrent sur la programmation, la protection et la gestion des cas de VBG doivent être associés au processus d'engagement avec une survivante dès le début, lorsqu'ils lancent et planifient des actions de communication externe et de collecte de fonds.**

## COUP DE PROJECTEUR SUR LES BONNES PRATIQUES



### Trócaire – Pourquoi avons-nous besoin d'une campagne mondiale pour éliminer la violence contre les femmes

Cette vidéo apporte un coup de projecteur à la réponse de Trócaire et de son partenaire Solidarité Féminine Pour La Paix et le Développement Intégral (SOFEPADI) aux niveaux élevés de VBG en République démocratique du Congo. **Un membre du personnel** de SOFEPADI, Edouine Kiere, raconte de manière convaincante le soutien psychosocial apporté aux femmes et le chemin de guérison qu'elle les voit parcourir.

**Bonnes pratiques :** l'identité des survivantes qui accèdent aux services de SOFEPADI n'est pas révélée. Cependant, nous sommes toujours en mesure d'apprendre de leurs luttes et de leur parcours par l'intermédiaire d'un fournisseur de services local. Cette vidéo évite le récit du sauveur blanc en se concentrant sur le partenaire.

### International Rescue Committee – Cadeaux de dignité pour les femmes

La collecte de fonds de l'IRC sur les kits de dignité des femmes sur son site web donne un aperçu des risques auxquels les femmes et les filles sont confrontées dans les camps de réfugiés comme celui de Dadaab au Kenya. Des informations générales sont fournies sur les types de risques, tels que les agressions sexuelles, sans détailler l'expérience d'une personne en particulier.

**Bonnes pratiques :** L'IRC fournit aux donateurs des informations sur les risques auxquels les femmes et les filles sont confrontées dans les camps de réfugiés, sans identifier de survivantes spécifiques. Le texte permet au lecteur de s'informer sur les défis auxquels les femmes et les filles sont confrontées dans les camps de réfugiés, tout en proposant des moyens concrets d'aider.

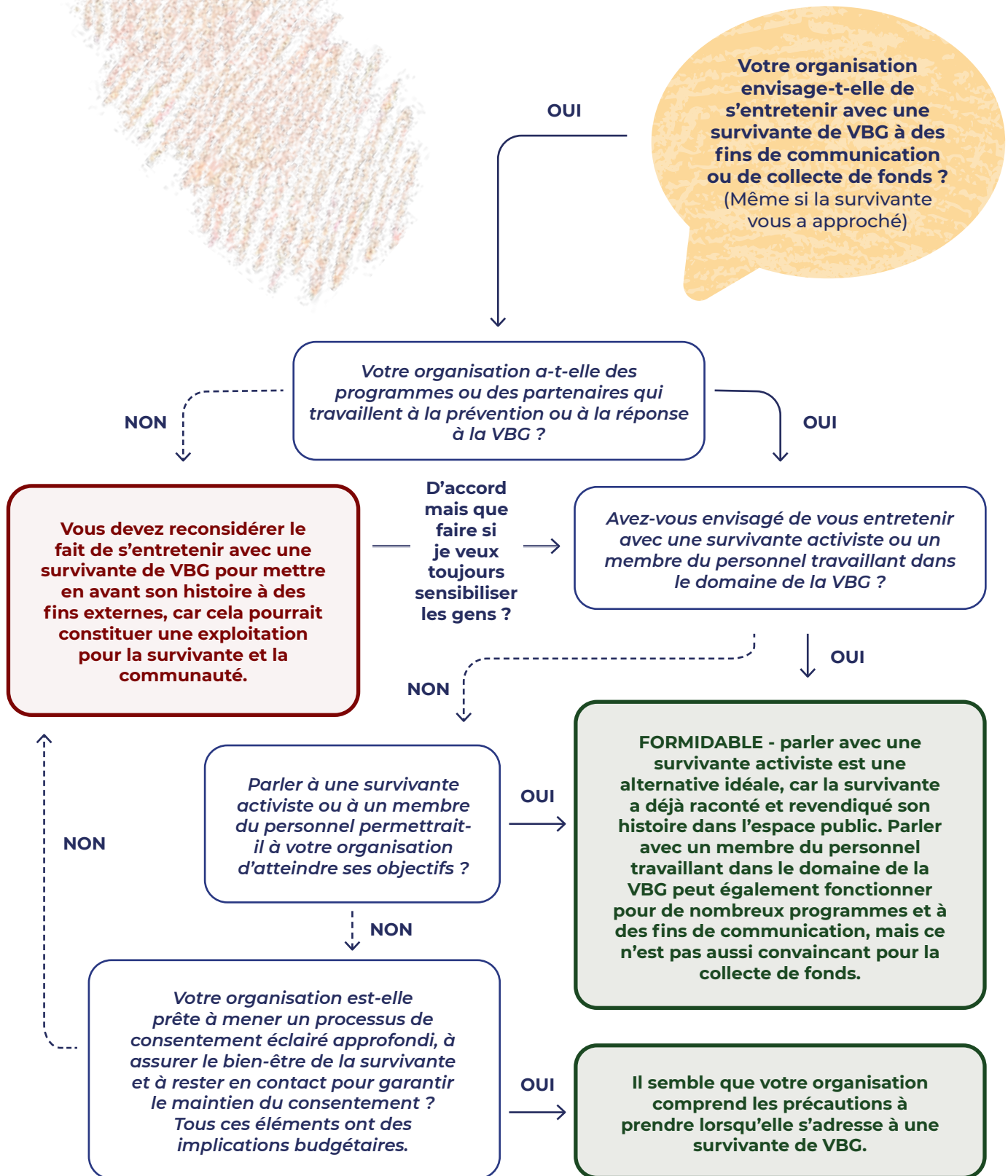


### Department for International Development – L'histoire de Sarian- Une activiste anti-MGF

Dans cette vidéo, Sarian parle de l'expérience qu'elle a vécue en subissant des MGF à l'âge de 11 ans et de l'impact que cela a eu sur sa vie, notamment des difficultés à avoir des relations sexuelles et à accoucher. Elle raconte également comment elle est devenue une **activiste contre les MGF** en créant un groupe d'intérêt communautaire au Royaume-Uni et en encourageant ses proches en Sierra Leone à cesser de pratiquer les MGF.

**Bonnes pratiques :** Cette vidéo présente une survivante qui raconte son expérience des MGF ; il apparaît clairement dans la vidéo que Sarian est une activiste depuis plusieurs années, ce qui indique que ce n'est probablement pas la première fois qu'elle partage son histoire. Le ton de la vidéo est positif, et on voit Sarian rire avec le vidéaste à la fin.

## DEVRAIS-JE M'ENTREtenir AVEC UNE SURVIVANTE DE VBG?





## SECTION 2

### Lors de l'entretien avec une survivante de VBG

Si votre organisation a décidé de s'entretenir avec un bénéficiaire et/ou une activiste qui a survécu à la VBG, cela marque le début d'un parcours qui peut ou non aboutir à ce que votre organisation dispose de résultats à des fins de programmation, de communication et/ou de collecte de fonds. Il est maintenant important d'examiner **ce que signifie, non seulement en théorie mais aussi en pratique, l'adoption d'une approche centrée sur la survivante et la conduite du processus de consentement éclairé.**

Cette section explique pourquoi une approche centrée sur la survivante - une perspective qui donne la priorité aux préoccupations de la survivante - est essentielle pour créer un environnement responsabilisant qui minimise le risque d'une nouvelle traumatisation ou de désresponsabilisation. Si une survivante se retrouve dans une situation où elle ne se sent pas maîtresse de la situation, ou si elle se sent obligée de faire quelque chose ou de répondre à des questions qu'elle ne veut pas aborder, cela peut être un élément déclencheur et un risque d'une nouvelle traumatisation et de préjudice supplémentaire.

Cette section aborde également le **consentement éclairé** et mentionne le RGPD pour les organisations de l'Union européenne (UE). Enfin, cette section se termine par des conseils sur la façon de **travailler avec les partenaires, les consultants et les médias** lors d'un entretien avec une survivante de VBG.

#### Terme clé :

##### *Soutien Psychosocial*

Les **services de soutien psychosocial** (SPS) comprennent un certain nombre d'interventions, telles que les premiers soins psychologiques, les possibilités de création de réseaux sociaux et de solidarité entre les femmes et les filles, des interventions psychologiques plus spécifiques, par le biais de la gestion des cas, qui contribuent à la sécurité, à la guérison et au rétablissement des survivantes (Normes minimales inter-agences de VBG dans les programmes d'urgence).

### Une approche de la collecte de contenu centrée sur les survivantes

Il est recommandé de consulter les sous-sections "[Que dois-je savoir sur la sensibilité de l'entretien avec une survivante de VBG](#)" et "[Quelles sont les dynamiques de pouvoir en jeu ?](#)" Ces sous-sections donnent un aperçu essentiel des nombreux facteurs qui déterminent si une survivante souhaite (ou non) partager son histoire et rappellent aux lecteurs les différences de pouvoir qui doivent être prises en compte dans le travail que nous faisons. Les considérations ci-dessous donnent un aperçu de la manière de créer un environnement habilitant, centré sur la survivante, pour appuyer le processus de consentement éclairé, présenté plus loin dans cette section.

#### **Donner la priorité à la sécurité de la survivante**

Votre organisation doit d'abord **évaluer la situation de sécurité physique, émotionnelle et financière de la survivante** de VBG avant de raconter son histoire. Si la survivante risque toujours d'être survivante de VBG de la part de l'auteur de la violence, le fait de recueillir du contenu auprès d'elle pourrait la mettre encore plus en danger (par exemple, si elle vit toujours avec un partenaire intime ou un membre de sa famille qui est l'auteur de la violence, ou si elle vit dans la même communauté que l'auteur de la violence). Même dans les cas où la survivante ne court pas de risque imminent de subir VBG, il est important de savoir si sa famille ou sa communauté est au courant de son histoire et comment elle réagirait si elle la partageait. Les réactions négatives de la famille ou de la communauté peuvent aller d'un blâme pour la violence subie ou des représailles à l'expulsion de la communauté.

Les **questions ci-dessous sont des exemples de ce qui doit être pris en compte lors de l'évaluation des risques**, et une conversation détaillée sur les domaines de risque doit faire partie du processus de consentement éclairé (abordé plus loin dans cette sous-section). Si l'évaluation des risques montre que la survivante ne risque pas de subir d'autres préjudices en racontant son histoire, il est tout de même important de garantir la sécurité de la collecte de contenu elle-même, notamment en trouvant un endroit discret pour parler.



## LISTE DE CONTRÔLE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES

Il incombe à tous les membres du personnel participant à ce processus de s'assurer que cette liste de contrôle soit remplie par le membre du personnel concerné

La survivante a-t-elle surmonté les traumatismes qu'elle subit encore du fait de la VBG ? Par exemple, a-t-elle bénéficié d'un soutien psychosocial (SPS)	<input type="checkbox"/>
La survivante vit-elle encore avec l'auteur des faits ?	<input type="checkbox"/>
L'auteur vit-il dans sa communauté ?	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il une probabilité que l'auteur découvre l'histoire ?	<input type="checkbox"/>
Peut-il y avoir des conséquences négatives pour la survivante ?	<input type="checkbox"/>
La survivante risque-t-elle de subir des conséquences juridiques en racontant son histoire ? (Par exemple, dans certains pays, les organisations ont l'obligation légale de signaler la VBG si elles en ont connaissance ou si elles travaillent avec une survivante ; par ailleurs, dans les pays où un viol entre personnes du même sexe est signalé, la survivante peut faire l'objet de poursuites judiciaires).	<input type="checkbox"/>
La survivante pourrait-elle regretter de partager son histoire si elle devait être lue par ses enfants dans le futur ?	<input type="checkbox"/>
La survivante pourrait-elle perdre son revenu ou son soutien en parlant de son cas ?	<input type="checkbox"/>
La survivante pourrait-elle perdre le droit de visite de ses enfants ?	<input type="checkbox"/>



Cliquez sur le bouton pour télécharger la liste de contrôle (utilisez Adobe Acrobat)

Prenons l'exemple d'une survivante de VBG vivant dans un camp de réfugiés : même si elle a subi une VBG pendant le déplacement et que l'auteur ne vit pas dans le camp, il se peut que les gens ne soient pas au courant qu'elle a subi une VBG et la confidentialité doit être garantie, ce qui peut être difficile à réaliser dans des conditions de vie proches, même pour les ONGI.



### Respecter le processus de consentement éclairé et laisser aux survivantes le contrôle et le pouvoir sur leur récit

Il est important de réfléchir à la manière dont vous pouvez transférer le pouvoir et le contrôle de ce processus à la survivante de VBG. Une grande partie de cette question est couverte par le processus de consentement éclairé, à savoir discuter à l'avance des objectifs de la collecte de contenu, expliquer comment le témoignage sera utilisé et quelles questions seront posées. La survivante ne doit pas avoir de surprise au moment de la collecte du contenu. Avant la collecte du contenu (qu'il s'agisse d'un entretien, d'une photographie ou d'une vidéographie), il convient de convenir de la logistique, notamment de la durée, des personnes présentes, de la manière dont le contenu sera utilisé et de ce que l'on demandera à la survivante de répondre ou de faire. La VBG étant un sujet très sensible, les détails comptent - s'assurer que la survivante sait à quoi s'attendre peut contribuer à la mettre à l'aise.

“

*“Les personnes qui travaillent avec des survivantes de VBG se plaignent souvent que les journalistes téléphonent pour parler à une jeune mariée ou font d'autres demandes inappropriées ; en fait, les travailleurs sur le terrain peuvent choisir de ne pas répondre à ces demandes car elles peuvent être préjudiciables aux personnes concernées. Vous avez beaucoup plus de chances de réussir à obtenir une interview et à produire un reportage efficace sur la VBG si vous pouvez montrer que vous comprenez l'éthique du travail avec les survivantes de VBG.”*

FNUAP, *Reporting on GBV in the Syria Crisis: A journalist handbook*

”



## Consentement éclairé:

### Interviewer une survivante

Il est possible d'aller au-delà du strict minimum présenté dans le cadre du consentement éclairé. En plus de tout ce qui précède, avant la collecte du contenu, discutez avec la survivante et **demandez-lui comment elle souhaite être représentée. Soyez attentif** aux émotions de la survivante et à leur évolution au cours de l'entretien : elle peut décider de répondre à moins de questions que prévu ou faire une pause au milieu de la conversation.

N'oubliez pas que **l'histoire de la survivante doit rester le point central** - pour sensibiliser à la VBG du point de vue de l'égalité des sexes et des droits de l'homme, votre organisation n'a pas besoin de connaître les détails de la violence subie, car cela risque de donner un caractère sensationnel au contenu. L'entretien n'est pas une déposition légale - ne soyez pas intrusif, n'interrogez pas. En donnant à la survivante le plus de contrôle possible sur la collecte du contenu et en la laissant raconter sa propre histoire, vous vous assurez qu'elle ne sera pas à nouveau traumatisée par l'expérience et par l'interaction avec votre équipe

Pendant la collecte du contenu, **respectez les conditions qui ont été convenues à l'avance**. Ne faites pas appel à des personnes supplémentaires à la dernière minute et ne supposez pas que la survivante est prête à dépasser la durée convenue. Plus important encore, **ne poussez pas la survivante au-delà des questions qui ont été convenues**. Les questions ouvertes sont recommandées, car elles permettent à la survivante de raconter son histoire dans ses propres mots et de créer un récit, au lieu d'être guidée par des questions fermées de type oui/non. Il est important d'éviter les questions qui impliquent un blâme pour ce qui s'est passé (par exemple, demander pourquoi elle était dehors à cette heure de la nuit, si elle savait que l'auteur était violent, etc.).



### Assurer l'accessibilité du soutien psychosocial pendant et après la collecte du contenu

Offrez un soutien professionnel (par exemple, un travailleur social) à la survivante pendant et après la collecte du contenu. Si elle refuse, encouragez l'accompagnement d'une amie de confiance ou d'un membre de la famille.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'option d'un soutien psychosocial après la collecte du contenu est importante. Non seulement il est possible qu'une survivante n'ait pas eu recours à un soutien auparavant et qu'elle le souhaite maintenant, mais aussi parce que le fait de partager son histoire peut raviver des souvenirs difficiles.

## Consentement éclairé

### Qu'est-ce que le consentement éclairé, et comment s'y prendre ?

**Le consentement éclairé est l'accord volontaire d'une personne qui a la maturité et la capacité juridique de donner son consentement et qui est âgée de plus de 18 ans.** En ce qui concerne les entretiens, le consentement éclairé signifie que la personne reçoit des informations par écrit et dans une langue qu'elle comprend - la survivante doit comprendre clairement ce qui va se passer lors de l'entretien, comment et où les informations qu'elle donne seront utilisées, et quels sont les risques de partager son histoire.

Le consentement éclairé signifie également que les personnes ont le pouvoir de ne pas répondre aux questions qui les mettent mal à l'aise. Il est important de noter que pour les organisations de l'UE, le RGPD a fait du consentement éclairé une exigence légale, stipulant que trois aspects doivent être clairs pour le participant :

- 1. La raison pour laquelle** l'organisation procède à la collecte de contenu auprès de la survivante (à des fins de collecte de fonds, de communication et/ou de programmation).
- 2. Quels** résultats seront créés (campagne, étude de cas, matériel de communication)
- 3. Comment** ils seront diffusés et à qui.

À la lecture de la définition du consentement éclairé ci-dessus, il peut sembler que le consentement éclairé soit un exercice à cocher. Cependant, **le consentement doit être continu tout au long de votre engagement avec une survivante de VBG**, et le processus ne sera pas toujours linéaire. Une survivante de VBG peut consentir à un entretien puis, le jour de l'entretien, décider qu'elle veut changer les questions auxquelles elle répond ou qu'elle ne se sent plus à l'aise pour mener l'entretien. Un processus de consentement éclairé approfondi avec une survivante de VBG aura des implications budgétaires, notamment pour les services d'interprétation, la présence et le soutien d'un travailleur social ou d'un conseiller, et/ou l'obtention d'un espace physique sûr pour l'entretien. Voir ci-dessous une liste de contrôle sur le processus de consentement éclairé centré sur la survivante, qui peut être utilisée pour éclairer le processus interne de consentement éclairé de votre organisation.

### Une note sur les enfants survivantes de VBG :

- Ce guide reconnaît que, dans certains cas, les filles de moins de 18 ans sont traitées comme des adultes dans leur société - par exemple, les filles qui sont mariées et/ou ont des enfants. Ces filles peuvent avoir envie de dénoncer la VBG dont elles ont été survivantes. Bien que l'âge auquel une personne peut consentir à partager ses informations personnelles varie selon les pays et les politiques des organisations, il convient de noter que, **selon les meilleures pratiques, les données d'identification d'un enfant survivante de VBG ne doivent jamais être utilisées à des fins de communication externe** (voir *CARE 2009* et *GBV AoR 2020* dans [Ressources clés](#)). Si une organisation souhaite présenter les expériences d'une survivante de moins de 18 ans, il convient d'être extrêmement prudent.

La recherche du consentement éclairé par l'intermédiaire d'un tuteur légal de l'enfant (par exemple, un parent ou un conjoint) - qui est généralement la norme lorsqu'on s'adresse à des enfants - est plus délicate lorsqu'il s'agit de VBG, car les tuteurs peuvent ne pas être au courant de la VBG ou pourraient en être les auteurs.

### Que faire si mon organisation ne s'est pas directement entretenue avec une survivante ?

Il est possible que votre organisation ne se soit pas directement entretenue avec une survivante de VBG, par exemple si vous travaillez avec une organisation partenaire ou des consultants. Il est toutefois important que vous **puissiez garantir que le partenaire ou le consultant est conscient de la sensibilité du travail avec une survivante de VBG et qu'il a suivi la procédure de consentement éclairé**. Il est essentiel que votre organisation et le partenaire ou le consultant sachent qui stocke les données de la survivante et comment les protéger.

Lorsque l'on fait appel aux services d'un consultant pour recueillir les récits de personnes ayant subi un traumatisme, ce guide recommande d'inclure le travail avec des groupes vulnérables comme une condition essentielle à la réalisation de l'ensemble du travail. Cela pourrait inclure, par exemple, la vérification de leurs connaissances et de leurs expériences en matière de sauvegarde auprès de leurs références. Cette relation va dans les deux sens : de nombreux consultants choisiront également de ne pas travailler avec des organisations qui, selon eux, n'ont pas de mécanismes de sécurité solides en place ou qui ne donnent pas la priorité au bien-être et à la sécurité des survivantes sur le contenu.

### Que faire si mon organisation travaille avec une organisation de médias (par exemple, une visite de médias sur le site d'un programme ?)

Travailler avec les médias lorsqu'on s'adresse à une survivante de VBG peut présenter davantage de complexités. **Les médias ont des règles de prise de décision qui diffèrent de celles des ONGI, et ces dernières n'ont pas la possibilité d'approuver les productions des organisations médiatiques.** Cela peut créer des tensions entre les ONGI qui travaillent avec des groupes vulnérables et les médias, ce qui pose des problèmes aux collègues de nos organisations, en particulier aux collègues chargés de la communication. Lorsque l'on travaille avec les médias, il y a toujours un risque de sensationnaliser une histoire ou de la sortir du cadre qu'une ONGI utiliserait.

Tout en reconnaissant que les ONGI n'ont pas le contrôle sur les décisions de leurs homologues des médias - en particulier lorsqu'il s'agit de la phase de diffusion - il existe certaines actions que les ONGI peuvent entreprendre pour façonner leurs partenariats avec les médias, y compris mais sans s'y limiter :

### Entretien avec une survivante de VBG :

#### *Contextes de développement versus contextes humanitaires*

Le contexte aura un impact sur l'entretien avec des survivantes de VBG. Il peut être plus difficile de localiser ou d'entrer en contact avec une survivante activiste dans des situations d'urgence, notamment dans les zones de déplacement massif ou dans les zones où la société civile est supprimée. Dans les camps de réfugiés, l'anonymat, la confidentialité et la sécurité des survivantes seront plus difficiles à garantir. Les situations de crise peuvent également rendre plus difficile le maintien du contact avec une survivante, afin de s'assurer qu'elle puisse retirer son consentement si elle le souhaite.

### Sauvegarde

#### *dans la collecte de fonds, les communications et/ou des programmes:*

La sauvegarde consiste à atténuer les risques pour les survivantes de VBG. Lorsque l'on s'adresse à une survivante, il peut être nécessaire de **prendre en compte certains aspects de la protection, comme la protection de son identité, la limitation du nombre d'entretiens et la fourniture d'un soutien sanitaire et psychosocial**. Dans ces circonstances, il est important de gérer les données de la survivante en toute sécurité, de lui expliquer clairement comment son histoire sera utilisée et de suivre l'approche centrée sur la survivante et les principes décrits dans ce guide.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le [Centre de ressources et de soutien](#).

- **Ne pas donner aux médias un accès non accompagné** à une survivante de VBG - un membre de votre organisation, idéalement un responsable de cas, doit être présent lors de toutes les interactions entre la survivante et les professionnels des médias ;
- Assurer le processus de **consentement éclairé** ;
- **Modifier** les conditions des conversations/entretiens avec les survivantes de VBG - par exemple, exiger qu'un ami, un membre de la famille ou un travailleur social de la survivante soit présent pendant l'entretien ;
- **Sélectionner des journalistes** qui ont déjà fait leurs preuves en matière de reportage sensible sur des personnes ou des groupes de personnes vulnérables.

## Ressources clés :

### Travailler avec les médias :

- FNUAP (2015) - [Reporting on GBV in the Syria Crisis: A journalist handbook](#) (English et Arabic).
- FNUAP – [Reporting on GBV in the Syria Crisis: Good Practices in the Media](#) (English et Arabic).

## LISTE DE CONTRÔLE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

<p><b>Avez-vous parlé avec la survivante dans une langue qu'elle est à l'aise d'utiliser ?</b>  <i>Il faudra donc faire appel à un interprète qui connaît la terminologie relative à la VBG et qui possède le niveau de sensibilité et d'expertise nécessaire pour parler à une survivante de VBG. Il convient de noter que les survivantes de VBG préfèrent souvent, mais pas nécessairement, parler à une personne du même sexe, et il faut donc leur demander leur préférence.</i></p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Avez-vous dit à la survivante pourquoi son histoire vous intéresse, comment elle sera partagée et avec quel public ? (Par exemple, pour collecter des fonds ; pour sensibiliser le public ; pour promouvoir le travail de votre organisation) ?</b></p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Avez-vous dit à la survivante qu'elle n'est pas obligée de vous raconter son histoire, et que son choix n'aura aucun impact sur le travail que votre organisation fait, ou pourrait faire à l'avenir, dans sa communauté ?</b></p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Avez-vous dit à la survivante qu'elle peut rester totalement anonyme (c'est-à-dire sans photos, sans utiliser son nom, sans utiliser d'autres informations permettant de l'identifier) ?</b>  <i>Il s'agit de l'option par défaut qui doit être retenue jusqu'à ce qu'une survivante décide de révéler une partie de son identité. Il s'agira de masquer ou de dissimuler le visage ou la voix d'une personne pour protéger son anonymat.</i></p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Avez-vous communiqué l'échelle à laquelle l'histoire de la survivante sera racontée ?</b>  <i>Il s'agira de donner des exemples relatifs - par exemple, la taille du public par rapport à la taille de la ville/village ou de la capitale de la survivante, ou d'expliquer que sur les médias sociaux, la taille du public ne peut être contrôlée.</i></p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Avez-vous identifié et discuté des risques que comporte le fait de partager son histoire ?</b>  <i>Ces risques seront différents pour chaque survivante de VBG.</i></p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Avez-vous informé la survivante de la durée de conservation des contenus collectés ? (Le RGPD stipule jusqu'à 5 ans maximum)</b></p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Avez-vous informé la survivante qu'elle peut changer d'avis sur sa participation pendant qu'elle vous raconte son histoire ? Lui avez-vous dit qu'elle pouvait changer d'avis sur sa participation après vous avoir raconté son histoire, avant que le contenu ne soit publié ?</b></p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Avez-vous un moyen de rester en contact avec la survivante ? Ou, est-ce que la survivante a un moyen de rester en contact avec vous ?</b>  <i>Cela nécessitera de travailler avec des acteurs, des organisations ou des partenaires locaux si votre organisation ne travaille pas dans la région où le contenu a été collecté.</i></p>	<input type="checkbox"/>



Cliquez sur le bouton pour télécharger la liste de contrôle (utilisez Adobe Acrobat)



## SECTION 3

# Après l'entretien avec une survivante de VBG : Produire et diffuser du contenu

Après avoir recueilli du contenu auprès d'une survivante de VBG, les organisations stockent les données et produisent et diffusent du contenu. Bien que ce guide comprenne que toutes les organisations ont des processus internes différents pour la production et la diffusion de contenu, cette section donne un aperçu **des mesures à prendre pour garantir en permanence le bien-être et la sécurité des survivantes**.

Cette section couvre les **règlements actuels du RGPD** qui s'appliquent à toutes les organisations de la même manière. Au-delà des minimums légaux présentés par le RGPD, il existe cependant un certain nombre de **considérations que les organisations peuvent prendre en compte lorsqu'elles produisent et diffusent du contenu contenant l'histoire d'une survivante**. Cette section aborde le rôle du maintien du contact avec une survivante et/ou des organisations locales lors de la production de contenu, et cette section couvre l'**utilisation sensible des mots et des images sur la VBG**, ce qui constitue une information utile même si votre récit n'inclut pas l'histoire personnelle d'une survivante.

### Quelles sont les exigences du RGPD ?

Pour les organisations de l'UE, **le RGPD fixe les exigences minimales en matière de collecte et de stockage** des données au sein de l'UE (même si le contenu a été recueilli ailleurs). Le RGPD n'est pas différent lorsqu'il s'agit de survivantes VBG.

Le RGPD a fait du consentement éclairé une exigence légale, stipulant que les trois aspects suivants doivent être clairs pour la participante qui partage son histoire pour votre organisation :

- 1. La raison pour laquelle** l'organisation recueille du contenu auprès de la survivante (à des fins de collecte de fonds, de communication et/ou de programmation).
- 2. Quels** résultats seront créés (campagne, étude de cas, matériel de communication).
- 3. Comment** ils seront diffusés et à qui.

Le RGPD impose également aux organisations d' :

- Informer les participantes de **la durée pendant laquelle** le contenu recueilli (qu'il s'agisse d'une photo, d'un témoignage enregistré, d'une vidéo) sera conservé par l'organisation, en précisant que cinq ans est le maximum et que si l'organisation souhaite le conserver plus longtemps, alors ils doivent obtenir le consentement de la survivante.
- Informer la survivante qu'elle peut à tout moment **retirer son consentement** à une utilisation ultérieure.
- Informer la survivante de **la manière dont elle peut retirer son consentement**.

Ces règles servent toutes à **protéger les droits et la dignité des survivantes de VBG** avec lesquelles votre organisation interagit. L'obligation d'informer la survivante qu'elle peut retirer son consentement à l'utilisation de son histoire et la manière dont elle peut le faire est particulièrement importante. Certaines survivantes de VBG qui étaient heureuses que leur histoire soit partagée par une organisation peuvent changer d'avis au bout de six mois ou de quatre ans. Cela peut être dû à de nombreuses raisons, comme le sentiment que la perception de leur expérience de VBG a changé avec le temps, ce qui peut être le cas lors du traitement d'un traumatisme, ou qu'elles ne veulent tout simplement plus être identifiées comme des survivantes de VBG aux yeux du public. Un autre exemple pourrait être que leur histoire est plus médiatisée qu'ils ne l'espéraient et qu'après cette campagne particulière, elles ne veulent plus que leur histoire soit partagée.

En ce qui concerne le stockage des données, **il faut également veiller à respecter la confidentialité à tous les niveaux**. Par exemple, si la survivante a choisi de ne pas divulguer d'informations permettant de l'identifier, l'organisation chargée de stocker ces informations ne doit pas les communiquer à d'autres membres du personnel interne, même si elle sait que ces derniers ne les partageront pas publiquement. Les informations doivent être partagées en fonction du besoin d'en connaître.



### Si une survivante retire son consentement après que le contenu a été stockées, produites ou publiées :

Selon le RGPD, *“Une fois que le consentement a été retiré, votre entreprise/organisation doit veiller à ce que les données soient supprimées, à moins qu’elles ne puissent être traitées sur la base d’un autre fondement juridique (par exemple, les besoins de stockage ou dans la mesure où cela est nécessaire pour exécuter le contrat)”*.<sup>3</sup> Cela signifie que **si une survivante retire son consentement, ses informations (photos, vidéos, histoire, texte) doivent être supprimées des plateformes de contenu internes, et tout contenu publié en ligne doit être retiré**. Il est important de noter que les organisations n’ont de contrôle que sur leurs propres plateformes et ne seraient pas en mesure de supprimer les informations republiées sur des sites externes. Il est important de souligner ce risque aux survivantes lors du processus de consentement éclairé.

### Utilisation des mots et des images

Pour raconter efficacement une histoire, on utilise des mots et des images - y compris le ton du message, le son et l’audio, le montage et d’autres facteurs - qui trouvent un écho auprès d’un public particulier. Lorsque l’on crée des produits sur la VBG, en particulier lorsque ces produits incluent le témoignage d’une survivante de VBG, il faut réfléchir soigneusement à la manière dont on choisit de présenter le problème et la survivante. Cette sous-section propose quelques règles empiriques pour vous guider dans le choix des mots et des images qui décrivent votre histoire.



#### La sensibilité et la dignité des survivantes de VBG sont prioritaires :

Il est important que tous les produits - qu’il s’agisse de collecte de fonds, de communication ou de programmation - respectent la dignité des survivantes. Les campagnes qui manquent de sensibilité, en s’appuyant trop sur des stéréotypes par exemple, peuvent bouleverser d’autres survivantes de VBG, même si leur histoire n’est pas celle qui est présentée. Si les résultats contiennent le témoignage d’une survivante de VBG, **il est absolument essentiel que sa dignité individuelle ainsi que l’histoire qu’elle a partagée soient reflétées dans les résultats finaux**.



#### Évitez les mots et les images stéréotypés – en tenant compte du genre, de la race, du “sauveur blanc” :

Les survivantes de VBG sont souvent traitées exclusivement comme des victimes, présentées comme impuissantes, vulnérables ou lésées. Bien que nous sachions que la VBG peut causer des dommages physiques et/ou psychologiques à long terme et que chaque survivante est

3. Commission Européenne *“What if somebody withdraws their consent?”*.

### Collecte de fonds sur la VBG :

#### Le parcours du donateur et les tests A/B

Au moment de la rédaction de ce guide, il y avait peu d’exemples que nous pouvions identifier de collecte de fonds sur la VBG dans le cadre de dons individuels. Les collecteurs de fonds nous ont fait part de la difficulté de galvaniser les donateurs sur un sujet lourd, tout en comprenant qu’ils ne peuvent pas mettre en avant des histoires individuelles aussi facilement, en raison des problèmes éthiques qui se posent.

Même si votre organisation ne mène pas de campagnes spécifiques sur la VBG, **il existe d’autres moments dans le parcours du donateur où la VBG peut être portée à l’attention des donateurs**.

Si les équipes chargées de la collecte de fonds dans les organisations ont des stratégies différentes pour atteindre les objectifs, il existe des similitudes dans la façon dont elles s’engagent auprès des donateurs réguliers. Cela peut être caractérisé par l’approche **“demander, remercier, rapport, répéter”**. Si votre équipe décide de ne pas inclure d’informations sur la VBG dans la phase de “demander” lors de l’acquisition de nouveaux donateurs, il y aura d’autres moments dans le parcours du donateur pour souligner le travail de votre organisation en matière de prévention et/ou de réponse à la violence envers les femmes et les filles. Avec les donateurs réguliers, cela peut se faire à l’étape du “rapport”, où vous partagez avec eux le travail que leurs dons ont permis de financer.

Les tests A/B peuvent également jouer un rôle important lorsqu’il s’agit de décider si et comment votre organisation souhaite essayer de collecter des fonds sur la VBG. Bien que, comme indiqué ci-dessus, **il soit difficile de collecter des fonds pour la VBG**, la violence à l’égard des femmes a fait l’objet de plus en plus de discussions au cours des cinq dernières années - pensez, par exemple, à la façon dont le mouvement #MeToo a rallié les gens autour de la violence à l’égard des femmes qui était auparavant cachée au public. En résumé, la sensibilisation à la VBG va probablement devenir un sujet qui rassemble les gens autour de l’action, y compris par le biais de la collecte de fonds. Avec des campagnes de grande envergure (publicité en ligne, courrier électronique et publipostrage) débutant autour de 5 000 contacts minimum (ce qui garantit des résultats solides et statistiquement significatifs), les tests A/B peuvent s’avérer efficaces pour les organisations qui souhaitent essayer de nouvelles façons de communiquer de manière éthique sur la VBG avec les donateurs individuels.



affectée et traite son expérience de manière unique, les survivantes qui décident de partager leur histoire se sentent souvent habilitées par le choix de travailler avec une organisation pour sensibiliser le public. Compte tenu de ce qui précède, **éviter les stéréotypes sur l'apparence d'une survivante de VBG permet également de créer un récit différent, plus valorisant ou édifiant.**

Au-delà de la représentation stéréotypée des survivantes de VBG, il existe d'autres stéréotypes sexistes et raciaux liés à la VBG. Dans toutes les sociétés du monde, les femmes sont souvent montrées comme passives, ou essentiellement cantonnées dans leur rôle de domestiques et de soignantes. Dans le secteur de l'humanitaire et du développement, il existe depuis longtemps un discours de **sauveur blanc**, avec des résultats externes que nous considérons aujourd'hui comme de la "**pornographie de la pauvreté**" - des récits qui simplifient ou sensationnalisent la souffrance, désignant l'ONGI comme le rédempteur avec la solution. En outre, lorsqu'il s'agit de la VBG dans les contextes d'aide, les hommes non blancs sont implicitement considérés comme des auteurs de crimes. Cependant, des rapports récents ont révélé un niveau inquiétant d'exploitation et d'abus sexuels perpétrés par des travailleurs humanitaires, contre d'autres travailleurs humanitaires et des bénéficiaires. En réalité, **nous savons que les auteurs de VBG sont des personnes de toutes races, ethnies et groupes socio-économiques.** Il est important pour nous **de ne pas renforcer les stéréotypes de genre, de race ou de classe dans nos programmes, nos communications et notre travail de collecte de fonds.**



© International Rescue Committee  
campagne "Vision not Victim"

En ce qui concerne l'imagerie, dans la pratique, cela peut signifier réfléchir aux types de cadrage utilisés dans la photographie ou la vidéographie - par exemple, prendre une photo ou une vidéo à un angle supérieur à celui de la survivante de VBG peut la faire paraître petite, alors qu'un angle inférieur peut produire le contraire. Voir, par exemple, la photo d'Yvette à droite, qui fait partie de la campagne campagne "Vision not Victim" de l'International Rescue Committee. Dans le cadre de cette campagne, des adolescentes (et non les survivantes de VBG) ont travaillé à la mise en scène de ce qu'elles veulent être quand elles seront grandes. Non seulement cette campagne utilise des mots pour détourner l'attention du spectateur de l'idée que les filles sont impuissantes ou vulnérables, mais elle met l'accent sur la capacité d'action et les objectifs des filles, qui sont montrées actives et en train de réaliser leurs objectifs, au lieu d'être passives et statiques.

## QUESTIONS À CONSIDÉRER SUR L'UTILISATION DE MOTS ET D'IMAGES SUR LA VBG

- Les mots et les images renforcent-ils ou remettent-ils en question les stéréotypes (par exemple sur le sexe, la race, etc.) ?
- Les mots et les images sont-ils déresponsabilisants ou responsabilisants ?
- Selon vous, quel sentiment votre spectateur éprouvera à la suite de ces mots/images ?

**Tous les mots et toutes les images ne se classent pas dans la catégorie "renforcement ou remise en cause des stéréotypes", "déresponsabilisant ou responsabilisants". Les questions ci-dessus sont plutôt destinées à servir de points de réflexion lorsque vous et votre équipe développez du contenu.**

Le tableau de la page suivante, intitulé "*Utilisation des mots*", donne un aperçu du **langage recommandé** lors de la production de contenus sur la VBG, qu'ils incluent ou non le témoignage de survivantes. Vous trouverez également ci-dessous des questions qui peuvent être utilisées pour réfléchir aux mots et aux images que votre organisation a décidé d'utiliser.

## UTILISATION DES MOTS

MOTS RECOMMANDÉS	LANGUE NON RECOMMANDÉ
Survivante ; femme/personne quia subi des VBG ; femme soumise à la VBG	Victime
<p><b>POURQUOI ?</b> Le terme “survivante” est le plus couramment utilisé par la communauté internationale pour désigner une personne qui a subi la VBG. Pour de nombreuses survivantes de VBG, il s’agit d’une façon plus valorisante de se décrire.</p> <p>Le terme “victime” est davantage un terme juridique. En outre, pour certaines organisations de femmes, l’utilisation du mot “survivante” signifie qu’une femme est morte à cause de la violence. Pour de nombreuses femmes qui ont subi des violences, le terme “survivante” n’est pas un terme qui donne du pouvoir.</p> <p>Si la personne qui a subi la violence a un terme préféré, c’est ce terme qui doit être utilisé (par exemple, si la personne utilise spécifiquement et préfère le terme “victime” à celui de “survivante”, il faut respecter son choix)).</p>	
Viol ; agression sexuelle ; violence conjugale ; VBG	Sexe ; dispute entre amants ; souillure
<p><b>POURQUOI ?</b> À l’ère de #MeToo, il est important de nommer et de dénoncer les actes de violence. Si le consentement n’est pas donné pendant un acte sexuel, il s’agit d’un viol et non d’un acte sexuel. Il est important de ne pas donner un caractère sensationnel aux histoires d’abus et de ne pas minimiser l’expérience en la qualifiant de banale.</p> <p>Si la personne qui a subi la violence a un terme préféré, c’est ce terme qui doit être utilisé.</p>	
Violence basée sur le genre ; violence à l’égard des femmes et des filles ; violence conjugale ; contrôle coercitif (la violence psychologique et la violence économique à l’égard des femmes peuvent également être des formes de VBG)	Acronymes ou jargon
<p><b>POURQUOI ?</b> Ce sont tous des termes courants. Il peut être utile de les épeler. Pour un public de non-spécialistes, il est préférable d’éviter les acronymes et le jargon.</p> <p>Il est préférable d’éviter les acronymes et le jargon pour le personnel chargé de la collecte de fonds et de la communication.</p>	
Auteur ; délinquant ; violeur ; partenaire abusif	Monstre, démon, grand père, grand ami
<p><b>POURQUOI ?</b> Ces termes indiquent clairement que quelqu’un a commis un acte illégal, offensant et blessant à l’encontre d’une autre personne. Lorsque quelqu’un commet une violence basée sur le genre, il est important de ne pas présenter l’auteur comme une anomalie (car nous savons que de nombreuses femmes sont survivantes de VBG), ni de se concentrer sur les aspects positifs de la vie de l’auteur. L’accent doit être mis sur la survivante de VBG.</p>	



Cliquez sur le bouton pour télécharger la liste de contrôle (utilisez Adobe Acrobat)



### Use Utilisation d'images de stock et/ou d'animations :

Les animations, les graphiques et les images de stock peuvent être utiles lorsque votre organisation n'a pas ou ne veut pas mettre en avant l'histoire spécifique d'une survivante. Voir, par exemple, la vidéo créée par ActionAid Ireland pour Facebook à la [page 24](#). Utilisant des images et des mots simples, cette courte vidéo informe le spectateur que *“Pendant que vous regardez ceci, 1600 filles risquent d'être excisées en Irlande. Les mutilations génitales féminines sont une torture et un crime. Aidez-nous à mettre fin aux MGF.”* Voir également l'exemple du Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC) dans la section “Exemples de bonnes pratiques” à la [page 24](#), où le narrateur raconte l'histoire vraie de Grace, qui a été enlevée par Boko Haram - la description de la vidéo indique que tous les détails d'identification ont été modifiés.

Les graphiques et les animations peuvent s'avérer efficaces pour raconter des histoires - en particulier pour apprendre des programmes - et les organisations consultées dans le cadre de la rédaction de ce guide en ont fait l'expérience. Voir, par exemple, [la campagne d'ActionAid Ireland sur les MGF sur les réseaux sociaux](#), qui utilise des graphiques pour présenter des statistiques. Cependant, selon d'autres membres du personnel chargés de la communication et de la collecte de fonds qui ont joué un rôle dans l'élaboration de ce guide, l'animation et les graphiques peuvent présenter certains inconvénients - l'animation est coûteuse et, pour certaines campagnes de collecte de fonds, les graphiques n'ont pas le même impact car les donateurs individuels peuvent être submergés par les statistiques (voir [page 24](#) pour plus d'explications sur comment et pourquoi cet exemple de bonne pratique). Chaque organisation aura des publics et des stratégies de campagne différents, et ce qui n'est pas possible ou réussi pour une organisation peut l'être pour une autre.

En ce qui concerne les images d'archives, il est acceptable d'utiliser des photos d'archives représentant une ou plusieurs femmes lorsque l'on parle de VBG en général. Il n'est pas recommandé d'utiliser une image d'archive pour représenter une seule survivante de VBG (voir le guide de CARE et le rapport du GBV AoR Helpdesk dans les [Ressources clés](#)), mais si vous décidez d'utiliser une image d'archive pour représenter une survivante en particulier, elle doit être clairement légendée comme une image d'archive, afin d'éviter de laisser entendre que la personne représentée est une survivante de VBG.

### Dois-je montrer les résultats aux bureaux/partenaires locaux ou aux survivantes avant la diffusion ?

La réponse à cette question dépendra des processus de votre organisation en matière de production de résultats et des types de résultats que vous créez. Dans la mesure du possible, **le guide encourage le contact et la collaboration entre les producteurs de contenu et les bureaux nationaux ou locaux où le contenu a été recueilli**. Une communication continue à cet égard peut ajouter une couche de responsabilité en garantissant que le contenu produit représente équitablement le contenu qui a été recueilli et que toutes les parties concernées ont le sentiment que le contenu est représenté de manière sensible.

C'est également le cas lorsqu'il s'agit de la survivante de VBG qui a partagé son histoire. Alors que le processus de consentement éclairé aurait dû indiquer très clairement à quelles fins son histoire serait utilisée, quels types de résultats et quel public elle viserait, les survivantes peuvent être surprise de voir des résultats finaux, où leur témoignage a potentiellement été raccourci ou modifié.



# EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



Sifa, 15 ans, futur journaliste. Photo prise dans le cadre de la campagne « Vision not Victim » de l'IRC.



Yvette, 13 ans, future photographe. Photo prise dans le cadre de la campagne « Vision not Victim » de l'IRC.

## International Rescue Committee

### “*Vision not Victim*”

Le projet “*Vision not Victim* (Une vision, pas une victime)” de l'IRC est une composante de la programmation qui intègre les médias, dans le but de provoquer un changement transformateur chez les adolescentes et leurs communautés. Dans ces exemples, les filles ont participé à des sessions au cours desquelles elles ont défini des objectifs pour elles-mêmes et ont conçu et réalisé une séance de photos montrant ce qu'elles veulent être quand elles seront grandes. Ces photos ont ensuite été partagées avec leurs parents et la communauté pour engager des conversations sur la façon dont les filles de leur communauté peuvent atteindre leurs objectifs.

**Bonnes pratiques :** Le slogan “*Vision not Victim*” utilise des mots pour détourner l'attention du spectateur de l'idée que les filles sont impuissantes ou vulnérables, en se concentrant au contraire sur leur action et leurs objectifs. Sur les images, les filles sont vues comme actives et en train d'atteindre leurs objectifs, par opposition aux filles passives et statiques. Enfin, les filles ont joué un rôle direct dans le choix de la manière dont elles souhaitaient être photographiées, ce qui a permis de transférer le pouvoir de l'ONGI et du photographe vers elles.



Capture d'écran du bulletin d'information de Trócaire aux donateurs réguliers.

## Trócaire

### “*Soutien spécialisé aux traumatismes : Un regard de l'intérieur*”

**Bonnes pratiques :** Dans ce bulletin d'information destiné aux donateurs réguliers, Trócaire demande au donateur de se mettre à la place des réfugiés. La lettre d'information humanise le message avec la photo et le témoignage d'un homme âgé qui atteste que les niveaux de violence sont élevés dans sa communauté. Ici, il a été possible de parler avec un/e activiste communautaire travaillant sur la VBG, sans avoir à parler ou à révéler l'identité d'un/e survivant/e.

## Plan International Ireland

### “*La survivante de violence basée sur le genre qui fait compter sa voix*”



Capture d'écran du site web de Plan International Ireland.

**Bonnes pratiques :** Une partie du post de blog accompagnant cette image se lit comme suit : “*Aishatu, qui s'identifie d'abord comme une survivante de VBG a été déplacée de sa maison dans l'État de Borno après qu'elle a été attaquée par des insurgés. Vivant désormais dans une autre partie de la région, elle est membre du programme Girls Get Equal (Les filles, obtenez l'égalité) de Plan International et fondatrice du groupe de soutien Zenith, une organisation qui défend*

*les droits des filles et des femmes dans le nord-est du Nigeria...Aishatu, qui est étudiante en troisième année de communication de masse à l'université de Maiduguri, croit passionnément que personne ne devrait jamais se sentir opprimé en raison de son sexe et transmet ce message pour les filles et les femmes.*”



Quelques-unes des **bonnes pratiques** observées ici comprennent : une imagerie positive, où Aishatu est montrée souriante et active. Il est également clairement indiqué qu'elle s'identifie elle-même comme une survivante et qu'elle milite pour Plan International et, plus largement, pour les droits des femmes. Enfin, un message positif et habilitant est partagé, à savoir qu'Aishatu est une étudiante universitaire épanouie.



Toujours de la publicité d'ActionAid Ireland pour mettre fin aux MGF en Irlande.

### ActionAid Ireland

*“ Mettre fin aux MGF en Irlande et à l'étranger ”*

Lorsque cette publicité destinée à collecter des fonds est diffusée, les téléspectateurs voient le texte suivant : “Pendant que vous regardez ceci, 1600 filles risquent d'être excisées en Irlande. La mutilation génitale féminine est une torture et un crime. Aidez-nous à mettre fin aux MGF. Signez maintenant”. Les organisations obtiennent des résultats mitigés en utilisant des graphiques et des statistiques pour aborder la question de VBG - si les études de marketing montrent que les statistiques ne sont généralement pas efficaces pour la collecte de fonds, de plus en plus d'éléments montrent que les statistiques peuvent être utiles dans les publicités sur les réseaux sociaux, comme celles d'ActionAid Ireland.

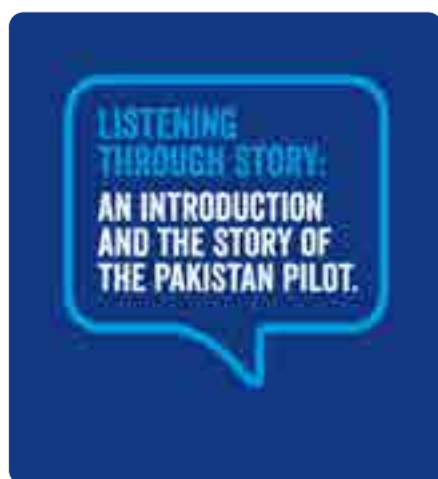


Toujours de la vidéo de l'IDMC "Grace runs from Boko Haram in Nigeria (Grace fuit Boko Haram au Nigeria)"

### Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC)

*“ Les visages du déplacement interne ” Grace fuit Boko Haram au Nigeria ”*

Dans cette vidéo animée, le narrateur raconte l'histoire vraie de Grace, qui a été enlevée par Boko Haram. La description précise que tous les détails permettant d'identifier la jeune fille ont été supprimés et que, la vidéo étant une animation, il n'y a pas d'images de la jeune fille.



### Trócaire

*“ Écouter à travers l'histoire : Une introduction et l'histoire du projet pilote pakistanais ”*

Ce projet pilote montre comment l'utilisation de la narration et des opportunités de partage d'histoires dans les programmes d'autonomisation des femmes et de lutte contre la VBG peut être bénéfique, non seulement à des fins de programmation, mais aussi pour amplifier la voix des femmes en toute sécurité et pour faire évoluer la conversation et les normes sociales. Les histoires présentées dans le cadre du projet pilote ont été rendues anonymes pour protéger l'identité des participantes, et les problèmes de sécurité sont reconnus dans la méthodologie du programme. Un extrait du rapport peut être vu ci-dessous :

*“ Souvent, lorsque nous lisons des études de cas et des évaluations de programmes, nous n'entendons pas la richesse des témoignages de changement et ce que cela a vraiment signifié dans la vie des personnes impliquées... C'est avec cet espoir que nous nous sommes lancés dans le projet “ Écouter à travers l'histoire ”. Notre intention était de faciliter un processus qui exploite les compétences des équipes des programmes d'autonomisation des femmes en créant et en maintenant un espace sûr pour des conversations d'écoute approfondie afin de permettre aux participants aux programmes, en particulier les femmes, de s'exprimer, d'être entendues et comprises. ”*



# RESSOURCES CLÉS

## Ethical Storytelling on GBV

- CARE International Secretariat (2014) – *Communications Involving Survivors of Gender Based Violence*
- GBV Information Management System (GBVIMS) Podcast (2019) – *What does ethical storytelling have to do with GBV data?*
- End FGM European Network (2015) – *How to talk about FGM*
- Witness – *Conducting interviews with survivors of GBV*.  
6 - part video series, including perspectives from survivors

## Ethical Storytelling (General, not GBV specific)

- Bond (2019) – *Putting the people in pictures first: Ethical guidelines for the collection and use of content (images and stories)*
- Dóchas (2014) – *Illustrative Guide to the Dóchas Code of Conduct on Images and Messages*

## Ethical Storytelling on GBV with the Media

- UNESCO (2019) – *Informer sur les violences à l'égard des filles et des femmes: manuel pour les journalistes*  
[Egalement disponible en anglais]
- UNFPA (2016) – *Reporting on Gender-based Violence in the Syria Crisis: Good practices in the Media*  
[Also available in Arabic]
- UNFPA (2015) – *Reporting on Gender-based Violence in the Syria Crisis: A Journalist's Handbook*
- Global Protection Cluster (2014) – *GBV Area of Responsibility: Media Guidelines for Reporting on Gender-based Violence in Humanitarian Contexts*

Irish Consortium  
on Gender Based  
Violence

MOVING  
BEYOND  
FEAR

